AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0373
FR0000030827-FS0160

10 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mars 2014, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mars 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 95 728 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 6,70% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 961 102 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.